

3° Causes de gêne, genre et nombre de blessures constatées dans ces divers essais ;

4° Avantages et inconvénients du contrefort dans le brodequin napolitain ;

5° Sera-t-il nécessaire de doter chaque homme de deux paires de brodequins napolitains, ainsi que cela a lieu pour le soulier en usage ; ou bien, soit en raison du poids de la nouvelle chaussure (le poids du brodequin est à peu près égal à celui du soulier muni de la guêtre en cuir), soit pour toute autre cause, ne devra-t-on lui donner qu'une seule paire de ces chaussures ?

6° Dans ce dernier cas, l'homme avec cette seule paire de brodequins sera-t-il en mesure, soit d'entrer en campagne, soit de satisfaire aux exigences du service de garnison ?

7° En résumé, aux colonies, le brodequin napolitain constituerait-il, pour nos troupes qui ont besoin avant tout d'une chaussure légère et souple, un mode de chaussure préférable à celui du soulier muni de la guêtre en toile ?

J'appelle spécialement sur cette dernière question l'attention des officiers qui seront chargés de diriger ces essais ; vous voudrez bien leur rappeler que, si la guêtre en cuir a été reconnue d'un usage incommode, aussi bien par les troupes de l'armée de terre en garnison en France que par nos portions de corps détachées aux colonies, l'emploi du soulier et de la guêtre en toile avec lesquels nos armées ont fait depuis quarante ans toutes les opérations militaires d'outre-mer, n'a donné lieu jusqu'à ce jour à aucune réclamation fondée de la part de ces portions de corps, pas plus que de celles des troupes stationnées en Algérie.

En terminant, je ne saurais trop vous engager à prémunir ces mêmes officiers contre l'engouement dont la nouvelle chaussure pourrait être l'objet et à leur recommander de baser uniquement leurs appréciations sur les résultats constatés, en n'ayant en vue que le bien du service et l'intérêt réel des hommes qui leur sont confiés.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : G. CLOUË.

Pour ampliatlon :

*Le Contre-Amiral Directeur du personnel,*

Signé : MARTINEAU DES CHESNEZ.